

***DELEGATION DE Mme Elizabeth TOUTON***

D -20080319

**Programme EUROPAN 9. Demande de cofinancement à la Ville par la Communauté Urbaine de Bordeaux. Autorisation. Décision**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2007, la Communauté Urbaine, au même titre que d'autres agglomérations françaises, a accueilli la neuvième cession du concours EUROPAN.

Le concours EUROPAN, destiné aux jeunes architectes de moins de 40 ans de toute l'Europe, est à la fois un lieu de réflexion, une réserve d'inventions architecturales et d'idées nouvelles pour l'évolution des villes, et une possibilité d'accès à la commande publique.

Pour mémoire, cette démarche est issue du PAN (Programme Architecture Nouvelle), lancé par le Ministère de l'Équipement en 1971 pour renouveler l'architecture du logement social. Depuis 1988, EUROPAN réfléchit à l'échelle européenne aux questions des villes en mutation pour stimuler de nouvelles stratégies urbaines et architecturales.

Cette démarche est importante et valorisante pour la Ville de Bordeaux, et donne aux problématiques urbaines de Bordeaux une résonance européenne. Il faut noter que pour la première fois, les villes ayant proposé un site sont associées à l'analyse des propositions et font valoir leurs préférences, même si le jury (français puis européen) reste souverain.

Le sujet retenu pour la cession 2007 porte sur le thème suivant : « urbanité européenne, ville durable et nouveaux espaces publics.

Pour la cession EUROPAN 9, 6 sites français ont été sélectionnés :

- Bordeaux
- Clermont Ferrand
- Le Havre
- Mulhouse
- Reims
- Saint Chamond

Sur l'ensemble des sites, 200 projets ont été rendus et analysés.

Pour Bordeaux, c'est le site du faisceau ferré de Latule-Cracovie, au contact des Aubiers, proposé conjointement par la CUB et la Ville de Bordeaux, qui a été retenu. 35 équipes ont présenté un projet d'aménagement sur ce site. A l'issue d'un premier examen, 7 projets parmi les 35 ont été présélectionnés par le jury et présentés lors du Forum Européen le 30 novembre dernier à Catane (Sicile).

La cotisation globale à l'association European s'élève à 50 000 € et correspond à :

- La participation au réseau européen de réflexion et de valorisation sur la ville et l'architecture.
- A l'organisation sur notre site du concours européen et de la sélection d'idées innovantes.

Il a donc été proposé de répartir le financement de cette cotisation entre les partenaires directs de la Communauté Urbaine de la manière suivante :

Ville de Bordeaux	12 500 €	25 %
Port Autonome de bordeaux	12 500 €	25 %
Communauté Urbaine de Bordeaux	25 000 €	50 %

La Communauté Urbaine de Bordeaux versera la totalité de la somme à EUROPAN, soit 50 000 € et la Ville de Bordeaux réglera sa part de cotisation, soit 12 500 € à la Communauté Urbaine.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser le cofinancement 12 500 € et le versement de cette somme à la Communauté Urbaine de Bordeaux :CRB URBA – compte 65735.

**MME TOUTON.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération est une demande de cofinancement faite par la Communauté Urbaine qui a accueilli, au même titre que d'autres agglomérations françaises, la 9<sup>ème</sup> session du concours EUROPAN qui est un concours destiné aux architectes de moins de 40 ans de toute l'Europe.

Cette démarche est importante et valorisante pour la Ville de Bordeaux et donne aux problématiques urbaines de Bordeaux une résonance européenne.

35 équipes ont répondu sur Bordeaux sur le site de Latule-Cracovie.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser notre participation au financement de la cotisation EUROPAN qui organise ce concours, à hauteur de 12.500 euros.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'objections ? (Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**